

QRAZY DEALS SPRING 2024

ACHETEZ DES PNEUS ÉTÉ OU 4 SAISONS BRIDGESTONE, CONTINENTAL, GOODYEAR, HANKOOK, MICHELIN, PIRELLI OU VREDESTEIN, ENREGISTREZ VOTRE ACHAT SUR QTEAM.BE ET RECEVEZ VOTRE BON D'ACHAT ARTEEL PAR E-MAIL.

ARTICLE 1 – L'ACTION

Ce règlement s'applique à l'action «QRAZY DEALS» (ci-après dénommée «l'action»).

ARTICLE 2 – L'ORGANISATEUR

VPLAM Holding SA, numéro d'entreprise 0452.263.488 et ayant son Siège à Oostjachtpark 7, 9100 Sint-Niklaas (ci-après dénommé « l'Organisateur » ou « Q Team ») organise une action qui démarre le 18/03/2024 et se termine le 30/04/2024.

ARTICLE 3 – LE PARTICIPANT

Cette action est valable pour les particuliers qui achètent deux, trois ou quatre pneus de la gamme été ou 4 saisons BRIDGESTONE, CONTINENTAL, GOODYEAR, HANKOOK, MICHELIN, PIRELLI ou VREDESTEIN. Après enregistrement sur qteam.be, les clients reçoivent leur bon d'achat Arteel par e-mail au plus tard 2 semaines après l'enregistrement. On entend par « particulier » toute personne qui dispose d'une voiture à titre privé (et non flotte d'entreprise). L'action est valable jusqu'à épuisement du stock. La valeur du bon d'achat est calculée en fonction du nombre de pneus et de la dimension du pneu.

Aperçu des bons d'achat : Les clients qui achètent 3 pneus reçoivent après enregistrement le même bon d'achat que les clients qui achètent 2 pneus.

Les personnes qui achètent deux, trois ou quatre pneus 4 saisons BRIDGESTONE, CONTINENTAL, GOODYEAR, HANKOOK, MICHELIN, PIRELLI ou VREDESTEIN pour leur voiture particulière, 4x4, SUV ou camionnette peuvent participer à cette action.

ARTICLE 4 – PARTICIPATION

La participation à cette action a lieu sur qteam.be. Le client devra y enregistrer son achat en complétant quelques données personnelles et données relatives à l'achat. Il recevra ensuite par email au plus tard 2 semaines après l'enregistrement son bon d'achat Arteel. L'action court du du 18 mars au 30 avril 2024 et est donc valable pour des achats effectués durant cette période. L'enregistrement sur le site internet de qteam.be doit être fait au plus tard 31 mai 2024.

< 15 POUCES**15 - 16 POUCES****17 - 18 POUCES****≥ 19 POUCES****2 PNEUS****10 €****20 €****30 €****40 €****4 PNEUS****20 €****40 €****60 €****80 €**

ARTICLE 5 - DROIT D'EXCLUSION DE PARTICIPATION

L'Organisateur se réserve le droit de modifier l'action ou son déroulement si des circonstances imprévues ou indépendantes de sa volonté le justifient. L'Organisateur et toutes autres personnes ou sociétés collaborant ne peuvent être tenues responsables si l'action doit être arrêtée, reportée ou annulée, pour des raisons indépendantes de leur volonté.

L'Organisateur peut à tout moment exclure une personne de participation à cette action pendant une certaine période, en cas d'infraction à l'une des conditions de participation ou en cas d'abus, de tromperie ou de participation de mauvaise foi au concours.

ARTICLE 6 - COMMUNICATION

L'Organisateur n'entretiendra aucune correspondance et/ou communication téléphonique concernant cette action, ni pendant ni après le concours.

ARTICLE 7 - RÈGLEMENT

La participation à l'action implique l'acceptation sans réserve de ces conditions générales. Aucun désaccord n'est accepté.

ARTICLE 8 - RESPONSABILITÉ

L'Organisateur ne peut être tenu responsable des problèmes techniques liés à l'une des installations utilisées, au site internet et/ou au système de messagerie. L'Organisateur ne peut pas non plus être tenu responsable d'une éventuelle incompatibilité entre les technologies utilisées pour l'action et la configuration hardware et software utilisée par le participant.

ARTICLE 9 - FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, de cas imprévus dans le règlement ou en cas de désaccord, l'Organisateur prendra les décisions nécessaires pour assurer le bon déroulement de cette action. Ses décisions sont contraignantes et incontestables.

ARTICLE 10 - VIE PRIVÉE

En tant que visiteur de la filiale Q Team, vous acceptez le règlement. Les photos prises par les employés de Q Team (ou l'une des personnes désignées) peuvent être utilisées par Q Team à des fins de marketing. Tous les règlements peuvent être lus sur le site internet.

L'Organisateur traite les données personnelles dans le cadre de ses activités. Par données personnelles, il faut comprendre toute information sur une personne identifiée ou identifiable.

Étant donné que l'Organisateur valorise et respecte la vie privée et la sécurité des données personnelles, celles-ci sont uniquement traitées conformément (i) au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des personnes physiques, en relation avec le traitement des données à caractère personnel, et sur la libre circulation de ces données et abrogeant la Directive 95/46 /CE, mieux connue sous le nom de Règlement Général sur la Protection des Données (GDPR), ainsi que (ii) toutes les réglementations nationales applicables.

L'Organisateur collecte des données personnelles qui sont fournies volontairement par le participant. L'Organisateur gère des données personnelles. Transmettre des données personnelles est une condition nécessaire à la participation. En l'absence de données d'identification personnelles, l'Organisateur ne peut pas identifier le participant et aucune communication n'est possible.

Les données personnelles du participant sont uniquement accessibles aux employés et collaborateurs de l'Organisateur qui dans le cadre de leur fonction doivent avoir accès à ces données personnelles. Ces employés et collaborateurs sont soumis à des règles internes strictes concernant le traitement des données personnelles. Lorsque l'Organisateur fait appel à des tiers dans le but de traiter des données personnelles, seront retenues uniquement les parties offrant des garanties suffisantes permettant de certifier que le traitement soit conforme aux exigences légales et que les droits du participant soient garantis. Pour le reste, l'Organisateur se réfère à sa politique de confidentialité, disponible sur le site internet.

L'Organisateur n'engage aucun autre sous-traitant sans l'autorisation écrite préalable, spécifique ou générale, du participant. Lorsque l'Organisateur utilise un autre sous-traitant pour effectuer des activités spécifiques de traitement de données pour le compte du Client, les autres sous-traitants sont liés par contrat ou tout autre acte juridique soumis aux mêmes obligations en matière de protection des données, en vertu du droit de l'Union ou des États membres, que celles incluses dans les présentes conditions.

L'Organisateur s'engage à prendre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour que le traitement des données à caractère personnel du participant réponde aux exigences du GDPR et à la protection des droits de la personne concernée.

L'Organisateur garantit que les personnes autorisées à traiter les données personnelles s'engagent à respecter la confidentialité ou sont liées par une obligation légale de confidentialité appropriée.

À la fin du traitement des données, l'Organisateur est tenu, en fonction du choix du participant, d'effacer toutes les données personnelles ou de les lui rendre et de supprimer toutes copies existantes, sauf si le stockage des données à caractère personnel est soumis au droit de l'Union européenne ou des États membres.

L'Organisateur informera immédiatement le participant de toute infraction concernant les données personnelles qui sont traitées au profit du participant, et ce au plus tard dans les 24 heures.

L'Organisateur met également à disposition toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect des obligations énoncées dans le présent texte, et pour permettre et contribuer aux audits, dont des inspections, effectués par le client ou par un contrôleur délégué par le client.

ARTICLE 11 – COMPÉTENCE ET LOI APPLICABLE

Seul le droit belge s'applique aux présentes conditions générales et à la participation. En cas de litiges, seuls les tribunaux d'Anvers, section d'Anvers, sont compétents pour prendre connaissance des contestations.